

Montrouge, le 13 janvier 2025

Crédit Agricole S.A. annonce la réduction de son capital par voie d'annulation d'actions auto-détenues acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

Le 17 décembre 2024, le Conseil d'administration, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2024, a décidé de réduire le capital social de Crédit Agricole S.A. par voie d'annulation de 15 128 677 actions auto-détenues représentant environ 0,5% du capital social.

La réalisation définitive de la réduction du capital est intervenue le 13 janvier 2025.

Ces actions ont été acquises entre le 1^{er} octobre 2024 et le 6 novembre 2024, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, visant à compenser l'effet dilutif de l'augmentation de capital 2024 réservée aux salariés, pour un montant total de 208 465 605 euros, à la suite d'une décision du Conseil d'administration prise lors de sa séance du 22 mai 2024.

Suite à l'annulation de ces actions, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 9 077 707 050 euros composé de 3 025 902 350 actions, dont 1 053 639 actions auto-détenues au 10 janvier 2025 dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Kepler Cheuvreux.

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE S.A.

Alexandre Barat	01 57 72 12 19	alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr
Olivier Tassain	01 43 23 25 41	olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com